

Plantons des Haies en Île-de-France :

une action conjuguée de la Région et de l'Etat



Des objectifs partagés pour la plantation de haies en Île-de-France

- **Stratégie Régionale pour la Biodiversité et acte II de la relance pour la reconstruction écologique de l'Île-de-France**

+ 500 km de haies plantées en IDF d'ici à 2030

- **Plan national France Relance**

**+ 7 000 km de haies plantées au niveau national d'ici à 2022,
dont 200 km en IDF**

Des dispositifs pour soutenir les projets franciliens de plantation de haies

Dans le cadre du Programme « Plantons des Haies » du plan France Relance en IDF

- 1. Des moyens d'animation dédiés**
- 2. Deux appels à projets pour financer la plantation de haies et l'agroforesterie**

Dans le cadre de la compétence « Biodiversité » de la Région IDF

- 3. L'appel à projets « Pour la reconquête de la biodiversité en Île-de-France »**

Le programme « Plantons des Haies » du plan France Relance en IDF

- Le plan France Relance agricole, doté de 1,2 Mds €, comprend une mesure dédiée à la plantation de haies et d'arbres intraparcellaires (Agroforesterie)

Budget : 50 M€ au national, 1,4 M€ pour l'IDF consommable dès la 1^{ère} année (2021)
+ Budget abondé d'1 M€ par an par la Région
Mesure 100 % régionalisée (gestion des crédits en DRAAF)

- 2 volets dédiés pour des projets « clé en main » à destination des agriculteurs principalement (et des collectivités)
 - Volet A : Prise en charge de l'animation et de l'accompagnement technique (env 20% de l'enveloppe)
 - Volet B : Soutien à l'investissement = Financement de projets de plantation (env 80% de l'enveloppe)
- Engagements des crédits au plus tard au 31 décembre 2022. Réalisation des projets de plantation jusqu'en décembre 2024 au plus tard.

1. Des moyens d'animation dédiés

- **5 structures d'animation sélectionnées le 15 avril 2021 à la suite d'un AAP** : Agrofile, la Chambre d'Agriculture de Région Île-de-France, la Fédération des Chasseurs d'Île-de-France, l'association « Haie Magique » et l'entreprise « Pur Projet »
- Chaque structure doit réaliser :
 - Une animation collective : sensibilisation, communication et accompagnement /formation à la gestion de la haie.
 - Une animation individuelle : **accompagnement gratuit** de l'agriculteur dans son projet de plantation comprenant la réalisation du diagnostic, la constitution du dossier d'aide FEADER, la prise de contact avec les fournisseurs de plants et le suivi du chantier de plantation. Chaque structure s'est vu allouer un nombre maximum de bénéficiaires à accompagner.

Calendrier : le dispositif d'animation est opérationnel jusqu'en **octobre 2022**.

Coordonnées des structures accompagnatrices : <https://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Les-laureats-de-l-AAP-Animation-du>

2. Deux appels à projets spécifiques pour financer la plantation de haies et l'agroforesterie

- Le volet Investissements s'appuie sur 2 mesures du Programme de développement rural régional (PDR) sous autorité de gestion du **conseil régional** :
 - Mesure 4.4 « Investissements environnementaux » dédiée à la plantation de haies
 - Mesure 8.2 « Aide à la mise en place et à la maintenance de systèmes agroforestiers » pour les arbres intraparcels

2 appels à projets annuels distincts lancés le 23 juillet jusqu'au 15 novembre et rouvert en 2022 :
<https://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Lancement-des-appels-a-projets,2820>

- Bénéficiaires éligibles des 2 mesures : **principalement les agriculteurs**, mais aussi les lycées agricoles, les collectivités et leurs groupements
- Instruction par les directions départementales des territoires (DDT ou la DRIAAF)

2. Deux appels à projets spécifiques pour financer la plantation de haies et l'agroforesterie

Mesures 4.4 : Investissements environnementaux pour les Haies

- **Taux d'aides : 90 % (contre 75 % avant la modification du PDR) et 100% en zone Natura 2000**
- **Plancher de dépenses : 3 000 €**
- **Dépenses éligibles :**
 - Fourniture des plants
 - Travail du sol / Préparation du terrain / Création de talus
 - Paillage biodégradable
 - Mise en place de bandes enherbées (semences)
 - Protection des plants contre le gibier ou les animaux d'élevage
 - Main d'œuvre pour la plantation
 - **Frais généraux si non mobilisation du volet Animation du programme Plantons des Haies**
- **Méthodes des devis (2 devis entre 2000 € et 90 000 € HT)**
- **Plafond de 15 €/mL, 4 essences minimales et 2 strates minimum**

2. Deux appels à projets spécifiques pour financer la plantation de haies et l'agroforesterie

Mesures 8.2 : Mise en place de systèmes agroforestiers

- **Taux d'aides : 80 %**
- **Dépenses éligibles :**
 - Fourniture des plants
 - Travail du sol / Préparation du terrain / Création de talus
 - Paillage biodégradable
 - Mise en place de bandes enherbées (semences)
 - Protection des plants contre le gibier ou les animaux d'élevage
 - Main d'œuvre pour la plantation
 - **Entretien des haies**
- **Utilisation d'un barème de coûts**

Préparation du terrain Base du calcul : sous solage ou chisel + émiettement et semis bande enherbée OU travail localisé du sol à la tarière - piquetage des lignes de plantation quelle que soit la technique de plantation	4,01 € HT/arbre
Fourniture des plants et plantation Base du calcul : fourniture végétaux en racines nues de 60/80 cm (1 an) à 120/150 (2 ans) + mise en place	5,21 € HT/arbre
Paillage Base du calcul : fourniture et pose paillage 1 m ² /plant	2,65 € HT/arbre
Protection Base du calcul : fourniture et mise en place de la protection individuelle contre le grand gibier (tuteur + gaine)	8,45 € HT/arbre
option protection des plants/élevage mise en œuvre clôture, protection individuelle renforcée	23,60 € HT/arbre
coût HT par plant (somme des lignes 1, 2, 3 et 4)	20,31 € HT/arbre
coût HT par plant avec protection élevage (somme des lignes 1, 2, 3 et 5)	35,46 € HT/arbre
Entretien sur les trois premières années Base du calcul : entretien bande enherbée, taille de formation	5,23 € HT/arbre

L'action régionale en matière de biodiversité

3. L'appel à projets « Pour la reconquête de la biodiversité en Île-de-France »

- Dispositif ouvert à tous les projets contribuant à préserver, restaurer et valoriser la biodiversité
- Pour quels types de projets de plantation de haies ?
 - **les haies implantées hors surfaces agricoles**
 - **les haies diversifiées contenant des essences non incluses dans la liste des essences éligibles du PDR** (mais recours exigé à des végétaux indigènes et non envahissants)
 - **les haies d'inscrivant dans des projets plus larges de restauration des milieux naturels et des continuités écologiques**
 - **les projets portés par des collectivités, associations, établissements publics, bailleurs sociaux...**

2 à 3 sessions d'appel à projets lancées chaque année:
<https://www.iledefrance.fr/reconquete-de-la-biodiversite>

3. L'appel à projets « Pour la reconquête de la biodiversité en Île-de-France »

Modalités de l'aide :

- 50 % en fonctionnement, subvention plafonnée à 20 000 €
- 70 % en investissement, subvention plafonnée à 200 000 € sauf pour les projets de restauration de continuités écologiques identifiées dans le SRCE (relèvement du plafond à 500 000€)

Dépenses éligibles dans le cadre de la plantation de haies :

- Animation, accompagnement des acteurs
- Diagnostics préalables, états des lieux de la biodiversité
- Plantations des haies (fourniture des végétaux, travail du sol, main d'œuvre, paillage et protections biodégradables)
- Mise en place de bandes enherbées ou autres infrastructures écologiques (mares, arbres isolés...)
- Suivi de la biodiversité après les travaux
- Sensibilisation, supports pédagogiques (panneaux, vidéos...)

Bénéficiaires éligibles :

- Collectivités territoriales et groupements
- Associations
- Etablissements publics
- Bailleurs sociaux publics ou privés
- Syndicats professionnels
- Universités et organismes de recherche, établissements d'enseignement
- Toute autre personne publique, para publique ou privée intervenant dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée

Pour + d'informations :
biodiversite@iledefrance.fr

Vos contacts

Direction régionale et Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRIAAF)

Florian CHAZOTTIER - florian.chazottier@agriculture.gouv.fr

Boîte mail de la DRIAAF dédiée au plan de relance - frelance.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr

Région Île-de-France

Eglantine BRETON – eglantine.breton@iledefrance.fr

Boîte mail de la Région dédiée à la biodiversité – biodiversité@iledefrance.fr